



Mardi 14 juin 2011

Dossier de presse

« Les campagnes de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires »

par **Hervé Reynaud, Vice-président du conseil général de la Loire, chargé des transports interurbains**

Le réseau de transports interurbains dans la Loire : _____ **2**

600 cars au service des Ligériens : _____ 2

Le soutien financier aux familles : _____ 2

Le Conseil général de la Loire agit pour la sécurité dans les transports scolaires : _____ **3**

La sensibilisation des élèves de 6^{ème} : _____ 3

La sensibilisation des adultes : _____ 3

La distribution de brassards aux élèves de 6^{ème} : _____ 4

L'action de prévention et de médiation : _____ 4

L'aménagement des points d'arrêts : _____ 4

Les campagnes de sensibilisation à la sécurité pour l'année scolaire 2010-2011 : _____ **5**

Le déroulement des campagnes : _____ 5

Le concours : _____ 6

Les règles d'or de la sécurité dans les transports scolaires : _____ 6

contact presse :

CHAPPEL PIERRE

☎ 04 77 48 42 38

pierre.chappel@cg42.fr

Le réseau de transports interurbains dans la Loire :

600 cars au service des Ligériens :

En 2010, le Conseil général de la Loire consacre aux transports interurbains un budget de 30 millions d'euros, dont 90 % est affecté aux transports scolaires.

Le réseau de transports du Conseil général comprend 30 lignes régulières et 38 lignes de proximité. Ces lignes sont accessibles à tous et permettent de traverser le département ou simplement de se rendre au marché.

Pour acheminer les élèves de leur domicile à leur établissement, le Conseil général gère 450 circuits de transports scolaires. Ces lignes sont accessibles au public dans la limite des places disponibles.

Au total, 600 cars sillonnent quotidiennement la Loire pour assurer ce service aux Ligériens.

Le Conseil général permet également aux enfants qui souffrent d'un handicap de se rendre quotidiennement dans un établissement scolaire. 280 services spécifiques les prennent en charge à leur domicile grâce à des taxis, des véhicules sanitaires légers (V.S.L.) ou des ambulances.

Le soutien financier aux familles :

Pour les familles dont le domicile se trouve éloigné de l'école, le Conseil général de la Loire prend à sa charge 90 % du coût de transport des enfants âgés de plus de 3 ans. Ainsi, la participation des familles s'élève à 9 € euros par mois et par enfant. Le Conseil général de la Loire accorde également des aides pour le transport aux élèves internes, apprentis, étudiants, élèves et étudiants handicapés.

Au cours de l'année scolaire 2010 2011, le Conseil général de la Loire a transporté plus de 21 000 élèves sur son réseau départemental : 8 600 sur les lignes régulières, 12 500 sur les services spéciaux. Par ailleurs 1 366 élèves ont été subventionnés au titre des voitures particulières, et 2 136 en tant qu'apprentis.

Le Conseil général de la Loire agit pour la sécurité dans les transports scolaires :

La sensibilisation des élèves de 6^{ème} :

Des campagnes de sensibilisation à la sécurité dans les transports sont organisées depuis 1996. Elles permettent aux élèves de 6^{ème} de mieux percevoir les dangers de la route et d'adopter les bons comportements.

Au cours de cette année scolaire, **38 établissements** ont participé à cette action organisée par le Conseil général de la Loire. Ce sont ainsi 4 742 **élèves de 6^{ème}** qui ont été sensibilisés à la sécurité dans les transports.

Elle se déroule en deux temps. Une **séance d'information** sur la sécurité dans les transports scolaires est tout d'abord proposée aux élèves, à partir d'un CD-Rom présentant les situations à risques tout au long du chemin : de la montée dans le car à la descente devant l'établissement scolaire ou au point d'arrêt. Le CD-Rom met ainsi l'accent sur les bons comportements à adopter pour éviter les accidents dus à de l'inattention ou aux attitudes des élèves à l'occasion de ce transport (chahut, bousculade...)

Puis, les élèves participent à un **exercice d'évacuation** d'autocar en présence d'organismes chargés de la sécurité publique (sapeurs-pompiers, gendarmes, policiers).

La sensibilisation des adultes :

Le Conseil général de la Loire sensibilise les adultes, plus particulièrement les parents d'élèves de 6^{ème}.

Une fiche d'information leur est diffusée lors des réunions de pré-rentrée scolaire par l'intermédiaire des correspondants « sécurité » des collèges. Ils sont ainsi sensibilisés sur les particularités physiques et physiologiques de leur enfant, les dangers de la route, les conséquences de leur propre comportement en tant que conducteurs et les règles de prudence à enseigner à leurs enfants.

Le Conseil général remet ces fiches aux établissements pour une diffusion aux parents lors de la rentrée scolaire.

La distribution de brassards aux élèves de 6^{ème} :

Lors des campagnes de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires, un brassard rétroréfléchissant est distribué aux élèves de 6^{ème}.

Sur le chemin de l'école, les enfants sont distraits et parfois imprévisibles. En outre, ils ne perçoivent pas leur environnement de la même manière que les adultes. Ils ont du mal à discerner les mouvements, à évaluer la vitesse et le temps de déplacement des véhicules. C'est pourquoi les automobilistes doivent redoubler de vigilance. Un véhicule pèse en moyenne 800 kg, soit 20 fois plus qu'un enfant de 40 kg qui court sur le trottoir et traverse la rue sans faire attention.

Le brassard réfléchissant permet aux élèves d'être mieux vus des automobilistes, lorsqu'ils rejoignent leur domicile en particulier en période hivernale.

L'action de prévention et de médiation :

Depuis une dizaine d'années, le Conseil général de la Loire recrute des agents de prévention-médiation.

Ces personnes sont mises à disposition sur certains services de transports scolaires en collaboration avec les transporteurs. Ils veillent au bon comportement des élèves durant le trajet, et gèrent toute manifestation ou acte d'incivilité. Leur présence et leur action permettent de prévenir tout incident.

Il est très important d'éviter le déplacement des élèves lors des trajets, pour leur sécurité et de les inciter à mettre la ceinture de sécurité lorsque le véhicule en est pourvue. Le chahut et les bagarres peuvent également fortement perturber le conducteur et mettre en jeu la sécurité de la conduite. Ces comportements sont donc à contrôler.

L'aménagement des points d'arrêts :

Le réseau compte environ 6 500 points d'arrêt. Une attention particulière est portée à la création et à l'aménagement de ces emplacements. Une mise à jour périodique est nécessaire pour tenir compte des évolutions du trafic, des aménagements routiers et du développement de l'habitat.

Ainsi, chaque année des améliorations sont apportées par des aménagements spécifiques en concertation avec les communes. Les travaux routiers départementaux, ou ceux réalisés par les communes, sont souvent l'occasion de réfléchir à la sécurité des arrêts scolaires et de les intégrer aux projets.

Les campagnes de sensibilisation à la sécurité pour l'année scolaire 2010-2011 :

Le déroulement des campagnes :

Ces campagnes sont organisées en 2 temps :

Une séance d'information sur la sécurité :

Elle débute par une séance d'information sur la sécurité dans les transports scolaires. Un CD-Rom est distribué à chaque élève. Il sert de support à la discussion avec eux.

Cette première phase d'une durée d'une heure concerne des groupes de 25 à 30 élèves. Elle peut être reproduite plusieurs fois dans la journée afin que tous les élèves des classes de 6^{ème} du collège puissent y assister. Lorsque cela est nécessaire, plusieurs équipes d'animateurs se déplacent pour assurer simultanément la formation auprès de plusieurs classes.

Un exercice d'évacuation des véhicules :

Les élèves participent aussi à un exercice d'évacuation des véhicules de transports scolaires. Il est réalisé en collaboration avec les transporteurs, les sapeurs-pompiers ainsi que, le cas échéant, les services de gendarmerie ou de police.

Au cours de cette seconde phase, d'une durée de 30 minutes, des véhicules sont mis à disposition par les transporteurs pour que tous les élèves sensibilisés lors de la séance d'information puissent mettre en pratique les connaissances acquises.

Les élèves doivent évacuer un autocar « en feu » dans un délai de 30 secondes maximum. Passé ce laps de temps, il n'y a plus d'oxygène.

Il est d'abord demandé aux élèves d'évacuer l'autocar, sans qu'aucune consigne ne leur soit donnée. Ils sont chronométrés une première fois. Ensuite, il leur est expliqué comment évacuer le car pour respecter ce temps de 30 secondes. Ils sont de nouveau chronométrés, et ne dépassent alors généralement pas le délai des 30 secondes.

A la fin de l'exercice, il est remis à chaque élève le CD-Rom sur la sécurité dans les transports scolaires, un triple décimètre rappelant les principales règles de sécurité, ainsi qu'un brassard. Grâce à lui, les élèves sont visibles à une distance de 150 mètres par un automobiliste.

Le concours :

Grâce au CD-Rom « *la sécurité dans les transports scolaires* » remis lors de la séance d'information, les élèves peuvent tester leurs connaissances en répondant à un quiz.

Plusieurs réponses sont suggérées pour les 15 questions posées.

Les gagnants sont ceux qui répondent correctement à l'ensemble du questionnaire. Une question subsidiaire permet de les départager.

Les règles d'or de la sécurité dans les transports scolaires :

1. Se rendre à l'arrêt de car sans courir.
2. En chemin, s'éloigner du bord de la route ou de la rue.
3. Traverser lorsque aucun véhicule, n'apparaît à gauche ou à droite.
4. A l'arrêt, patienter sur le trottoir ou sur le bas côté.
5. Attendre que le car soit arrêté pour s'en approcher.
6. Ne pas bousculer ses copains lors de l'attente, de la montée ou de la descente du car.
7. Attacher sa ceinture dans les autocars équipés.
8. Eviter les cris, le chahut et les déplacements dans l'autocar.
9. Ne pas quitter sa place tant que l'autocar n'est pas arrêté.
10. A la descente, ne jamais traverser ni devant ni derrière l'autocar.